



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
341-MB/32-VL

**ARRETE N° 2024/2164
portant délégation de signature**

Madame le Maire de la Ville de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-19 et R2122-8

Vu l'arrêté n° 2024/272 du 12 février 2024 portant approbation de l'organigramme des services de la Ville de Mulhouse

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2024/1444 du 8 juillet 2024 portant délégation de signature à Monsieur Régis OCHSENBEIN est abrogé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis OCHSENBEIN, Directeur Général des Services de la Ville de Mulhouse**, pour :

- signer tous actes, décisions, autorisations, correspondances, ordres de service et pièces comptables de la Ville de Mulhouse à l'exclusion des matières pour lesquelles le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- signer les actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et de leurs avenants conformément au tableau joint en annexe 1,
- délivrer les expéditions du registre des délibérations et des arrêtés dans le cadre de l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- certifier la matérialité et la conformité des pièces et documents présentés à cet effet dans le cadre de l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs il reçoit délégation pour signer les actes et décisions individuels suivants concernant les agents municipaux en vertu de l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- les actes et décisions relatifs aux mutations internes des agents de catégories A (changement d'affectation),
- les actes et décisions relatifs aux assermentations des agents pour établir des constats dans le cadre de l'exercice de leurs missions (hors police municipale),
- les décisions de non renouvellement de contrat à l'initiative de l'employeur et les lettres de proposition de renouvellement de contrat,
- les lettres d'ouverture des procédures disciplinaires sans saisine du conseil de discipline,
- les courriers de réponse aux lettres de défense,
- les courriers de rappel à l'ordre,
- les actes relatifs aux exclusions temporaires de fonction des stagiaires, aux radiations pour abandon de poste, aux sanctions du 1er et 2ème groupe, aux sanctions des agents contractuels permanents, non permanents et de droit privé,
- les arrêtés portant placement en disponibilité pour l'exercice d'un mandat local,
- les courriers de mise en demeure,
- les actes relatifs aux mises à disposition à l'exception des conventions de mise à disposition et de leurs avenants,
- les arrêtés de reclassement,
- les actes et décision de prolongation de stage,
- les actes et décisions de modification du temps de travail,
- les actes et décisions de refus des allocations de retour à l'emploi,
- les actes et décisions relatifs au régime indemnitaire et à la Nouvelle Bonification Indemnitaire,
- les actes et décisions relatifs au temps partiel à l'exception des temps partiels de droit et des reprises à temps plein,
- les actes et décisions relatives aux médailles du travail.

Article 3 :

En cas d'empêchement de Monsieur Florian COLOM, Adjoint aux finances, délégation de signature est également donnée à Monsieur Régis OCHSENBEIN, Directeur Général des Services, pour signer les documents comptables suivants :

- bordereaux récapitulatifs de mandat de paiement,
- bordereaux récapitulatifs de titres de recettes,
- bordereaux récapitulatifs d'annulation de mandats de paiement et de titres de recettes.

Article 4 :

Les délégations des articles 2 et 3 sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 5 :

Elles prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressé en bénéficie.

Article 6 :

En l'absence de Monsieur Régis OCHSENBEIN, Directeur Général des Services, les délégations visées à l'article 2 sont exercées dans les mêmes conditions, dans l'ordre de priorité suivant :

1. Monsieur Carino SPICACCI, Directeur Général Adjoint des Services,
2. Madame Virginie GARNOIX, Directrice Générale Adjointe des Services,
3. Monsieur Thierry YOH - RECHAM, Directeur Général Adjoint des Services,
4. Monsieur Frédéric BRUN, Directeur Général Adjoint des Services.

Article 7 :

Monsieur Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, et dont ampliation sera notifiée :

- à Monsieur Régis OCHSENBEIN, Directeur Général des Services,
- à Monsieur Carino SPICACCI, Directeur Général Adjoint des Services,
- Madame Virginie GARNOIX, Directrice Générale Adjointe des Services,
- Monsieur Thierry YOH - RECHAM, Directeur Général Adjoint des Services,
- Monsieur Frédéric BRUN, Directeur Général Adjoint des Services,
- à Monsieur Florian COLOM, Adjoint aux Finances,
- au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 1^{er} octobre 2024

Madame le Maire,

Michèle LUTZ

Spécimen de signature de Monsieur Régis OCHSENBEIN

Spécimen de paraphe de Monsieur Régis OCHSENBEIN :

PJ : 1 annexe

Copie par courriel :

- au service accueil pour publication sous forme électronique sur le site Internet de la Ville de Mulhouse,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- au service affaires démographiques,
- au Trésorier Principal de Mulhouse,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judicaire de Mulhouse.

	Actes de procédure	Personne habilitée					
	MARCHES	jusqu'à 25 000 €	de 25 000 € à 40 000 €	de 40 000 € à 90 000 €	de 90 000 € à 1 000 000 € (FSC) ou à 2 000 000 € (T)	A partir de 1 000 000 € (FSC) ou à 2 000 000 € (T)	
PASSATION DES MARCHES	Validation du besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation, critères de choix....)	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Délégation spécifique du conseil municipal	
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services				
	Publication des avis d'appel public à concurrence	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique déconcentration : Les directeurs de direction ou les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE,	La cellule commande publique pour Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE,	
	Enregistrement et ouverture des plis	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et lettre de complément d'information suite au rejet	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Signature du contrat (devis, marché...) et notification	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	ou Le Directeur Général Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	Après autorisation de signature par une délégation spécifique du conseil municipal ou du bureau, le Maire ou l'Adjoint délégué pour la Ville	
	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Le principe : le signataire du marché Par délégation : les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché, Selon le montant du bon de commande :	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités, ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction		
	Signature et notification avenant et décision de poursuivre, prolongation de délais	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort		Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, admission avec réfaction	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	
VALIDATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE PAIEMENT	Mise en demeure, résiliation du contrat Décision de reconduction, décision d'affermissement Exonération de pénalités	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort		Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	
	Vérification du calcul exact (prix unitaire, quantités, prix total, rabais, ristournes, remises, pénalités et primes éventuelles etc...)		les référents comptables quelque soit le seuil, sauf si le service décide de mettre en place une procédure interne				
	Certification du service fait : vérification de la conformité de la prestation ou de la livraison (quantités, qualité etc...) par rapport à la commande		les personnes réceptionnant la livraison ou la prestation quelque soit le seuil, sauf si le service décide de mettre en place une procédure interne				

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire.